



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 06 juillet 2026

DELIBERATION N°2026-038

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20260706-DELIB_2026_038-DE

L'an 2026, le 06 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Monsieur Didier PERRIN, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Didier PERRIN, Christian BERTHIER, Nelly JANIN QUERCIA, Alexandre TREPIER (arrivé à 18h35, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026), Christine AUDOUARD, Romain BRIANT BUISSON, Pascal CHAUDIERE, Virginie DURANT, Emmanuel ESCANDE, Alison FERRIGNO, Bénédicte GUILLAUMIN, Meryle LOCATELLI, Chloé MERIGUET, Nathael PALOMBA, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO, Denis ROUX.

ABSENT AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY pouvoir à Didier PERRIN.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alfio PENNISI a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026

Monsieur Didier PERRIN, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/05/2026. Il est approuvé à l'unanimité (3 abstentions : Bénédicte GUILLAUMIN, Nathael PALOMBA et Denis ROUX).

DELIBERATION N°2026-038 : Groupement de commandes relatif au traitement hivernal des routes entre Grenoble Alpes Métropole et la Commune de Noyarey

Annie PONTHEUX, Rapporteure

L'exercice de la compétence de « viabilité hivernale » est partagé selon les voiries entre la Commune et la Métropole Grenoble Alpes.

En application des dispositions des articles L.2113-6 à L2113-8 du Code la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes en vue de la passation, pour leurs besoins communs, d'un marché public de traitement hivernal des voiries entre :

- Grenoble-Alpes Métropole
- La Commune de Noyarey

La Commune de Noyarey sera désignée coordonnatrice de ce groupement de commandes.
La commission d'appel d'offres du groupement sera la commission d'appel d'offres de la Commune.

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à mettre en place (en annexe) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord à la constitution de ce groupement de commande et **AUTORISE** le Maire à signer la convention en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 13/07/2026

Reçu en préfecture le : 13/07/2026

Exécutoire le : 13/07/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 10/07/2026

Le Maire,
Didier PERRIN

